

Réunion du conseil d'établissement
5 mai 2021
17h30

Procès-verbal

Présences :

- Guylaine Cool
- Nancy Desjardins
- France Riel
- Renée Rouette
- Pauline Ferrand
- Mathieu Lapointe
- Simon Verdy
- Marie-Pierre Chazel
- Christelle Proulx-Cormier
- Margaux Grégoire
- Marie Erneccq

1. Ouverture de la rencontre

La rencontre, qui se tient par téléconférence, s'ouvre à 17h30.

2. Désignation d'un secrétaire d'assemblée

Christelle Proulx Cormier se propose comme secrétaire pour la rencontre.

3. Vérification du quorum

Le quorum est respecté.

4. Période réservée au public

Aucune personne du public n'est présente.

5. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Christelle Proulx C. propose l'adoption de l'ordre du jour et Renée Rouette seconde.

6. Lecture et adoption du procès-verbal de la rencontre du 18 mars 2021

Simon Verdy propose l'adoption du compte rendu de la rencontre du 18 mars 2021 et Christelle Proulx C. seconde.

DOSSIERS D'INFORMATION

7. Régulation de situation : formulaire de déclaration d'intérêts : suivi

Mme Cool rappelle qu'il est important de lui retourner le formulaire de déclaration d'intérêts avant la prochaine rencontre, puisque le choix de certains fournisseurs de services sera fait.

8. La vie à l'école!

- Récupération de masques : La boîte de récupération de masques a été installée récemment. Les parents ont reçu de l'information à ce sujet.
- Comité vert : Le comité vert est très actif à l'école en ce moment. Plusieurs petits gestes sont encouragés (ex. : boîtes à lunch zéro déchet).
- Semaine de l'éducation physique : Un budget non utilisé depuis le début de l'année (d'environ 20 000\$) permet d'acheter des collations santé d'ici la fin de l'année. Plusieurs activités sont mises en place pour faire la promotion des saines habitudes de vie, de manière générale, comme le défi des kilomètres et les ateliers de cuisine. Les partenariats avec des organismes locaux sont par ailleurs favorisés (ex. : camion de smoothies).
- Changements au sein de l'équipe-école : On observe une forte hausse des congés maladie en cette année de Covid-19 (en plus des isolements préventifs), lesquels s'ajoutent aux quelques congés parentaux. Aussi, il y a eu quelques changements au sein de l'équipe dernièrement et des postes sont à pourvoir. Trois nouveaux enseignants se sont joints à l'équipe, libérant ainsi l'orthopédagogue, qui a pu reprendre ses fonctions. La classe de langage se retrouve, pour l'instant sans orthophoniste et comme il y a une trentaine de postes d'orthophonistes à combler au CSSDM, celui à l'école La Mennais pourrait malheureusement demeurer vacant un certain temps.

Au service de garde, il y a deux postes d'éducatrices à afficher (pour des groupes de maternelle), alors qu'une toute nouvelle éducatrice a déjà quitté ses fonctions, constatant l'importante charge de travail et de stress que l'emploi représente.

9. Organisation scolaire 2021-2021 : suivi

Le document est présenté par Mme Cool. Quelques faits saillants :

- Pour l'année scolaire 2021-2022, il y aura une classe de maternelle 5 ans de moins, ce qui signifie qu'Éthel Chacon devrait quitter l'école. Étant donné qu'Ozane **nom de famille** est en congé parental, un poste sera donc affiché (lequel ne peut pas simplement être comblé par Ethel, pour des raisons administratives). Pour la première année, la situation est inverse : une nouvelle classe sera ouverte. Pour la classe combinée de 3^e et 4^e années, la charge de l'enseignante est à 60%. Il y aura donc affichage pour le 40% restant. Comme la situation est semblable dans une classe de 6^e, la même personne pourrait assumer les deux tâches à 40% chacune.
- AMPLI est la nouvelle appellation des classes de « langage ».
- Le nombre de minutes accordées à l'éducation physique augmentera, tout comme la musique. En maternelle, la musique a été priorisée, car des budgets spécifiques sont déjà disponibles pour « faire bouger les jeunes » (achat de matériel, animation, etc.) et les enseignants se sentent mieux outillés pour le faire de manière autonome, en comparaison de la musique.
- Marie-Pierre Chazel soulève l'idée de créer un comité mixte, équipe-école et parents, pour se pencher davantage sur la question de l'activité physique en milieu scolaire et en

faire davantage la promotion. Les membres de l'équipe-école expliquent que cette année, en guise de moyen de pression (convention collective échue), ils ne pouvaient s'engager dans des démarches et des comités de la sorte, mais qu'il sera sûrement possible de reprendre ces activités l'an prochain. Des ressources financières sont d'ailleurs disponibles pour supporter ce type d'initiatives. France Riel donne l'exemple d'il y a deux ans, alors qu'un instructeur d'escalade avait donné des ateliers dans le gymnase.

10. Utilisation d'une application pour la récupération des enfants en fin de journée : suivi

Suite à une rencontre entre le SDG et le comité d'usagers du SDG, il a été décidé de faire un sondage de type « Form » auprès des parents pour mesurer l'intérêt pour l'utilisation d'une application. Le CSSDM demande d'ailleurs qu'un tel sondage soit réalisé d'abord. La proportion minimale de parents en faveur de l'utilisation d'une application pour passer aux étapes suivantes n'a pas encore été déterminée, mais sera sans doute d'au moins la majorité. Ceci pourra être discuté en CÉ une fois les résultats compilés.

Un projet-pilote pourrait ensuite être mené auprès d'un groupe restreint d'utilisateurs, avant un déploiement du service au cours de l'automne 2022. La borne (Internet) de l'école devra être testée, car possiblement insuffisante. Il est à noter que la bonification de cette borne, ainsi que l'achat d'appareils mobiles (tablettes) devraient être assumés par les usagers.

11. Informations Comité de parents CSSDM (Mme Ferrand)

Pauline Ferrand explique que la situation est relativement critique, compte tenu des démissions en bloc qui sont survenues en janvier et février 2021 au CA du CSSDM, suite à la tenue d'une enquête privée au sujet d'apparence de collusion. À l'heure actuelle, il n'y a plus de CA au CSSDM. Il semble que personne ne souhaite se présenter pour pourvoir les postes vacants, étant donné que la tâche est bénévole et importante (environ 15 – 20h par semaine, avec nécessité de comprendre le jargon légal et administratif, etc.). Un comité stratégique doit être mis en place pour dénouer l'enjeu.

Un deuxième dossier est actuellement problématique et discuté au Comité de parents : la suspension du CÉ de l'école Saint-Donat. Ce dernier n'a pas respecté les conditions concernant le quorum lors de trois rencontres successives, en raison d'un conflit au sujet des décisions concernant le programme d'anglais intensif. Les parents membres du CÉ ont demandé leur appui aux autres parents membres de CÉ du territoire du CSSDM, mais la situation est très délicate, puisque tous les tenants et aboutissants de cette situation ne sont pas connus de tous.

En raison de ces situations préoccupantes, depuis quelques mois, les rencontres du Comité de parents ne permettent pas d'aborder les autres points normalement à l'ordre du jour (ex. : mesures alimentaires).

Suite à la suggestion de Mathieu Lapointe, il est décidé, à l'unanimité, de ne pas donner suite à la demande des parents membres du CÉ de l'école Saint-Donat.

Pauline Ferrand explique par ailleurs qu'elle a rempli un sondage concernant la formation obligatoire sans avoir pu en informer à l'avance les autres membres du CÉ, en raison des délais très courts.

Les autres parents membres du CÉ de La Mennais remercient Pauline Ferrand de les représenter alors que les rencontres du Comité s'étirent et sont très lourdes.

12. Informations Comité usagers SDG La Mennais (Mme Ernecq)

Margaux Grégoire a relancé le SHSLD qui se trouve à proximité pour organiser une activité en extérieur, avec les élèves du SDG. Il est toujours question de faire celle-ci avant la fin de l'année scolaire.

Il n'y a aucune autre information particulière à transmettre (les points sur l'application et sur le roulement de personnel ayant déjà été couvert).

13. Informations OPP

Marie explique qu'une vérification doit être faite pour retracer certaines sommes qui avaient été perçues par l'OPP durant l'année scolaire 2020-2021 (notamment via M. Nadeau-Dubois) et qui pourraient servir à bonifier les budgets d'activités spéciales du SDG (pour les journées pédagogiques et les activités de fin d'année, par exemple).

14. Informations La Fondation de l'école La Mennais (Mme Grégoire)

Le projet de murales avec Camille Lavoie avance bien et tous espèrent que celui-ci sera complété avant la fin de l'année. Par contre, le 2^e projet avec les classes de maternelle a dû être reporté à l'an prochain, par manque de temps.

La dernière rencontre de la Fondation est prévue en juin. La question des coûts des cours de cuisine sera notamment abordée.

15. Projet éducatif

Mme Cool présente le document. Celui-ci a été retravaillé lors de la dernière journée pédagogique. Un document de consignation sera remis aux enseignants et un bilan sera fait et présenté au CÉ en septembre prochain.

L'équipe a comme objectif de favoriser le co-développement en aidant ses membres à partager davantage leur expérience, leurs bons coups et leurs défis. Des moments d'échange trois fois par an et la participation d'une conseillère pédagogique sont deux des moyens identifiés pour créer une communauté de pratique et favoriser l'émergence de leaders positifs.

16. Calendrier scolaire 2021-2022

Parmi les journées pédagogiques à inscrire au calendrier, certaines sont obligatoires (fixes) et une doit être commune aux écoles du secteur. Les autres sont choisies par l'équipe-école. Les dates des assemblées de parents pour la prochaine année sont les 14 et 15 septembre 2021. Le jour de la photo et la sortie de fin d'année du SDG seront également indiqués.

Modification au calendrier 2020-2021 : En raison de la journée de fermeture causée par une tempête, le 23 juin 2021 sera une journée d'école régulière.

17. Gratuité scolaire (en préparation de la prochaine rencontre)

Certains éléments étaient habituellement indiqués à la liste des effets scolaires (soit à fournir, soit à payer, mais achetés par l'école), alors qu'ils ne devraient pas s'y trouver. Ceux-ci doivent plutôt être gratuitement fournis. C'est le cas, par exemple, des mouchoirs. Les ajustements nécessaires seront faits.

Concernant les listes pour les classes de maternelle et de 1^{re} année, certains frais pour des fournitures sont indiqués et peuvent donner l'impression que l'achat via l'école est obligatoire alors que les familles peuvent faire le choix d'utiliser du matériel équivalent provenant de la maison (sauf pour les manuels).

De plus, la somme à remettre à l'école pour les fournitures et la contribution volontaire suggérée pour les activités de cuisine ne devrait pas être combinée sur le même document.

La liste sera présentée aux membres lors de la prochaine rencontre.

Christelle suggère que pour encourager le réemploi de matériel, une plus grande flexibilité quant au choix de couleurs ou de marque de fourniture soit permise (pour les enfants sachant déjà lire et pouvant identifier leur matériel selon le sujet).

DOSSIERS DE DÉCISION

18. Paiement des Ateliers 5 épices (résolution 1)

Suite à des questions soulevées par les membres, une vérification sera faite à savoir s'il y a un montant en dessous duquel il n'est pas nécessaire de procéder par résolution pour payer des services tels que ceux des Ateliers cinq épices.

La résolution 1, relative au paiement d'une facture à l'ordre des Ateliers cinq épices (voir le document) est proposée par Marie-Pierre Chazel et adoptée à l'unanimité.

18.b. Paiement de Camille Lavoie (résolution 2)

La résolution 2, relative au paiement d'une facture à l'ordre de Camille Lavoie (voir le document) est proposée par Christelle Proulx Cormier et adoptée à l'unanimité.

19. Plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence : mise en œuvre (adopter)

Les grandes lignes du document sont présentées brièvement aux membres. La compilation des données n'étant pas encore complétée, l'adoption du document est repoussée à la prochaine rencontre.

Quelques faits saillants :

- Un sondage de type « Forms » a été envoyé aux élèves (les plus vieux) le 30 avril dernier.
- Plusieurs activités de prévention ont été réalisées, par exemple : interventions dans les classes par la psychoéducatrice et la stagiaire.
- Bien que les enfants de la maternelle 4 ans ne sont pas inscrits au tableau dans le document, des actions ont tout de même été réalisées avec ces groupes.
- Bien que l'école pouvait suspendre temporairement le travail sur le Plan en raison de la Covid, l'équipe a tout de même poursuivi la réalisation d'activités.
- Une formation-modelage a été réalisée auprès du personnel sur les signes d'intimidation.
- Un mode de suivi des situations problématiques a été mis en place sur Teams, lequel permettra de mieux voir les récurrences au fil des années.
- L'objectif principal est le développement d'une communauté bienveillante.

Marie-Pierre Chazel mentionne qu'il serait aidant pour les parents de recevoir une communication ou un document qui guide les parents sur les réponses à fournir à son enfant ou les démarches à entreprendre si celui-ci est témoin ou impliqué dans une situation

d'intimidation, de harcèlement ou de violence. Ce guide pourrait également comprendre une liste de signes à observer chez son enfant pour déceler les problématiques.

La suggestion est retenue par Mme Cool, qui explique aussi qu'en temps normal (hors pandémie), des conférences et des formations sont offertes sur la question et que le poste de quartier du SPVM travaille en collaboration avec l'école sur les questions de sensibilisation et de prévention.

Pauline Ferrand souligne par ailleurs l'efficacité du Plan et des interventions des membres de l'équipe-école. La réaction de celle-ci face à une situation d'intimidation est immédiate, selon son expérience.

France Riel précise qu'un mécanisme bien en place permet un relais efficace de l'information entre les enseignants et l'équipe du SDG, ceci sur une base quotidienne.

20. Grilles-matières (approuver)

La grille-matières est brièvement présentée par Mme Cool. Les principales modifications sont les suivantes :

- Ajout d'une période de musique au préscolaire (maintien du 30 minutes d'éducation physique)
- Légère réduction du temps d'éducation physique pour le 3^e cycle en raison d'enjeux de disponibilité du gymnase (mais compensation avec activités liées aux saines habitudes de vie par les enseignants)
- Augmentation du temps d'éducation physique et réduction du temps d'anglais (15 minutes) pour les classes AMPLI (puisque l'anglais est généralement mieux maîtrisé que le français)

Pauline Ferrand propose l'approbation de la grille-matières et Mathieu Lapointe seconde celle-ci.

21. Activités éducatives nécessitant un déplacement à l'extérieur des locaux de l'école

Aucune demande de sortie ne nécessite d'approbation du CÉ.

Quelques échanges relatifs aux sorties ont néanmoins eu lieu :

- Quelques enseignants font parfois des balades dans le quartier et certains utilisent la classe extérieure.
- Les activités prévues dans les parcs-nature (groupes de maternelles) n'ont pu avoir lieu car l'accès aux toilettes n'était pas permis, en raison des mesures sanitaires liées à la Covid-19. Marie-Pierre Chazel propose de solliciter l'aide d'une conseillère municipale qui a l'enjeu de l'accès à la nature à cœur, pour faciliter l'accès aux installations sanitaires et rendre possibles ces sorties.
- Une pièce de théâtre sera présentée aux enfants via Zoom.
- Une artiste a pu faire des activités en personne dans certaines classes.

22. Prochaine rencontre via TEAMS

Les sujets qui seront abordés (entre autres) sont les suivants : code de vie à adopter, règles de fonctionnement du service de garde à adopter, consultation sur les manuels scolaires 2021-2022, choix du matériel périssable à approuver, budget annuel à approuver.

La prochaine rencontre aura lieu le 8 ou le 9 juin, à 17h30 (à confirmer).

23. Varia

Une conseillère municipale et l'OBNL Solon collectif souhaitent sonder les élèves au sujet de la mobilité active. Colinda Julien, responsable du comité vert, est la personne identifiée pour recevoir cette requête.

24. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée 19h50.

Signature du président : _____ Date : _____